

DRAGAGE D'ENTRETIEN DE L'OISE DE CREIL A CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Le dragage de l'Oise répond à un double objectif :

- ❑ Permettre le passage de convois de plus de 3000 tonnes de port en lourd en garantissant un mouillage de 4m.
- ❑ Améliorer l'écoulement des crues :
 - ➔ en supprimant les zones de dépôts de sédiments qui pourraient perturber les écoulements
 - ➔ en augmentant la section mouillée de la rivière.

Ce dragage d'entretien correspond à une remise de la rivière en l'état de 1975.

L'opération de dragage s'inscrit dans une logique d'itinéraire d'intérêt international

L'Oise est un axe majeur du transport de fret pour l'approvisionnement de la région Ile-de-France. De nombreuses entreprises sont installées dans sa vallée.

L'Oise de Conflans-Sainte-Honorine à Compiègne constitue le tronçon commun de la liaison Seine-Nord Europe et de l'axe fluvial Est-Ouest que prolonge le tronçon Compiègne-Reims.

L'opération de dragage complète le programme interrégional d'aménagement de l'Oise qui modernise l'ensemble des ouvrages de navigation situés entre Andrésy et Compiègne.

Cette opération précède les travaux d'approfondissement du chenal sur la partie amont de l'Oise canalisée, entre Janville (à la confluence de l'Oise et l'Aisne) et Creil, travaux qui répondent aux mêmes objectifs que sur la partie aval:

- ❑ un gain considérable lors des crues : le niveau de l'eau en période de crue baisserait par rapport à la situation actuelle de près de 40 cm à Janville, 15 cm dans Compiègne et quelques centimètres dans le Val d'Oise pour une crue d'une intensité comparable à celle de 1999 (étude ISL de novembre 2001).
- ❑ le passage de convois à 3,50 m d'enfoncement jusqu'à Janville.

L'enquête publique a permis une large concertation

Une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été déposée. L'enquête publique s'est déroulée de fin janvier à fin février 2004. La commission d'enquête ayant rendu un avis favorable; un projet d'arrêté inter-préfectoral a été proposé et devrait être signé avant l'été : les commissions départementales des carrières du Val d'Oise du 2 mars 2005, de l'Oise du 5 avril 2005 ont donné un avis favorable. Celle des Yvelines se prononcera le 14 juin 2005.

L'opération de dragage est respectueuse de l'environnement

L'opération est exemplaire et novatrice. Exemplaire car une très large concertation a été mise en place et tous les impacts du projet ont été clairement identifiés (eau potable, frayères, ...). De plus, durant toute la durée des travaux, la traçabilité des sédiments sera assurée. Novatrice car c'est pour VNF la première opération en Ile-de-France visant à valoriser les sédiments issus de dragages et qui pourrait déboucher sur l'ouverture de centres de tri pour traitement systématique des boues, plutôt que leur mise en dépôt.

Les sédiments extraits seront triés : les sédiments pollués seront traités, les autres seront valorisés (filière BTP, remblais...). L'opération respecte le tracé naturel de la rivière et laisse intactes les berges. Des mesures d'accompagnement seront prises (respect des zones de frayères...).

Coût de l'opération

Le coût de l'opération est évalué à au moins 15 M€ (2001) pour 400 000 m³ de sédiments dragués et se décompose entre :

- L'extraction et le transport, qui représentent les 2/3 du montant et seront pris en charge par VNF dans le cadre de la « Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise » adoptée le 8 janvier 2001.
- Le traitement des sédiments (tri, dépollution ou valorisation), dont le coût est imputable aux activités bord à voie d'eau (industries, collectivités) responsables de la pollution.

Un plan de financement est actuellement à l'étude avec l'Agence de bassin, les collectivités territoriales et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.